



Paris, le 04 décembre 2023

Communiqué de presse du 4 décembre 2023

LA SANTÉ MALTRAITÉE !

Le 24 novembre 2024, un arrêté a été signé afin de revaloriser de 11% la monétisation des jours épargnés sur les comptes épargne-temps des agents des fonctions publiques hospitalières, de l'Etat et dans la magistrature.

Dans son élan, le gouvernement a oublié de revaloriser la monétisation des jours épargnés sur les comptes épargne-temps des praticiens hospitaliers et contractuels.

Est-ce un oubli ou un mauvais coup supplémentaire ?

D'année en année, la liste s'allonge avec une certaine forme de maltraitance.

- En l'absence de textes réglementaires prévoyant expressément l'assujettissement à l'IRCANTEC, l'indemnisation versée aux praticiens hospitaliers dans le cadre du rachat des jours accumulés sur un CET depuis le 1^{er} janvier 2008 n'est pas soumise à cotisations IRCANTEC.

- Depuis 2021, suite au Ségur de la santé, l'Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif (IESPE) et les primes d'exercice territorial (PET) ne sont plus soumises à l'augmentation annuelle du point d'indice.

- En septembre 2023, une énième prorogation de la majoration exceptionnelle des gardes alors que nous attendons **une majoration définitive des gardes et une extension aux astreintes**.

Dans le contexte, on note avec stupéfaction l'augmentation du plafond de rémunération de l'intérim médical de 19% en avril 2023, sans réguler pour autant l'augmentation du nombre de contrats « juteux » des praticiens contractuels de type 2.

Lors de la première réunion avec le ministre de la santé Aurélien ROUSSEAU, en octobre 2023, l'**INPH** avait demandé haut et fort de quelle manière le gouvernement avait prévu de rétablir la confiance particulièrement dégradée entre l'hôpital public, ses soignants et leurs tutelles.

L'absence permanente de reconnaissance trouve ici ses limites.

L'**INPH** exige que les anomalies maltraitantes soient réparées sans délai afin de pouvoir renouer un dialogue social qui finira, d'une manière ou d'une autre, par être imposé.

Patrick LEGLISE
Délégué Général de l'**INPH**

Rachel BOCHER
Présidente de l'**INPH**

SPHPF
Syndicat des Praticiens Hospitaliers de
Polynésie Française
Président : Dr Marc LEVY

SYNDIF
Syndicat des Internistes Français
Président : Pr P. ROBLOT

FPS
Fédérations des Praticiens de Santé
Président : Dr Slim BRAMLI

SNHG
Syndicat National des Hôpitaux Généraux
Président : Dr A. JACOB

Le SHU
Syndicat des Hospitalo-Universitaires
Président : Pr G. CAPTIER

SNOHP
Syndicat National des Odontologistes des
Hôpitaux Publics
Président : Dr B. SARRY

SyNPH
Syndicat National des Praticiens Hospitaliers
Président : Dr P. RUMEAU

SPEP
Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public
Président : Dr M. TRIANTAFYLLOU

SYNPREFH
Syndicat National des Pharmaciens des
Établissements Publics de Santé
Président : Dr C. BORONAD

SNMInf
Syndicat National des Maladies Infectieuses
Président : Dr H. AUMAÎTRE

SCPF
Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français
Présidente : Dr H. LE HORS

SPH
Syndicat du Service Public Hospitalier
Présidente : Dr É. MANCEL

ONSSF
Organisation Nationale Syndicale des Sages-
Femmes
Présidente : Mme C. COMBOT

SYFMER
Syndicat Français de Médecine Physique et de
Réadaptation
Président : Dr J.P. DEVAILLY